



Syndicat National des Personnels Techniques, Administratifs et de Service de l'Équipement et de l'Environnement

ministère de la transition écologique et solidaire
ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

www.snptas-cgt.net

DÉCLARATION LIMINAIRE CGT CAP du 28 novembre 2018

Inégalités, le fossé se creuse !

D'après le magazine Marianne, en 2017, la fortune de Bernard Arnaud a cru de 71 % en 2017. Il gagne près de 3 millions d'Euros... par heure !!!!! Sa fortune s'élève à 81 milliards d'Euros, celle des cinq premières fortunes à plus de 137 milliard d'Euros !

La France est le 5^e producteur de richesse dans le monde !

Dans la même période, le salaire moyen en France a augmenté de 1,1 %, et le gouvernement refuse de dégeler le montant du point d'indice des fonctionnaires pour 2018. Depuis 2010, la valeur du point d'indice a subi un gel quasi ininterrompu, sauf par deux revalorisations de 0,6 % en juillet 2016 et février 2017 !

Dans ces conditions, comment s'étonner de la légitime colère des citoyens ! Leurs aspirations à vivre dignement et à plus de justice sociale sont bafouées. La préoccupation d'une partie grandissante de la population est de boucler les fins de mois.

Les personnels de nos ministères, et notamment les catégories C, dont nous représentons les Adjointes administratifs dans cette instance, vivent aussi ce quotidien difficile, qui n'offre aucun avenir.

Nous vous rappelons que ce n'est pas la part indemnitaire –qui autorise la modulation- qu'il faut augmenter, mais ce point d'indice. Une augmentation des parts indemnitaires constitue, à court terme un frein à la mobilité et à plus long terme une « mauvaise surprise » sur le niveau des retraites.

Voilà pourquoi, la CGT dénonce le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) dont les critères relèvent de l'arbitraire le plus total avec la mise en concurrence des personnels et la casse des collectifs de travail. Il conduit à l'accentuation des dérives clientélistes et au favoritisme et à une dégradation des relations au travail.

Aucune revalorisation de l'IFSE (Indemnité Fonction Sujétion Expertise) n'est prévue pour 2018, mais des crédits sont réservés pour mettre en œuvre un CIA (non reconductible d'une année sur l'autre) qui s'appuie sur une appréciation unilatérale des chefs de service : ceux-ci sont autorisés à moduler le montant du taux de référence de 0 à 200 %, suivant la classification en cinq groupes, allant de « insuffisant » à « exceptionnel », la « manière de servir » de l'agent, en lien avec le CREP (compte-rendu d'entretien professionnel) !

Une stagnation des rémunérations brutes, c'est toujours un mauvais coup, pour les régimes de retraite, l'assurance maladie, l'assurance chômage,... Une augmentation

du brut, au contraire, c'est la redistribution grâce au salaire différé en même temps qu'une hausse du pouvoir d'achat !

Et le gouvernement de continuer à maltraiter les fonctionnaires : les premiers retours sur les copies préfectorales traitant d'Action Publique 2022 mettent les agents, encore une fois, dans le désarroi.

Les fins de mois difficiles, une nouvelle phase de réorganisations et d'abandon de missions, l'incertitude de l'avenir, des conditions de travail dégradées : tout est là pour produire de l'angoisse et du mal être au travail.

Et, comme si cela ne suffisait pas, nos chers patrons ont eu l'idée de continuer à s'acharner sur les Adjoints Administratifs avec des taux d'avancements faméliques, réduisant le nombre d'avancements au grade d'AAP1 à 226, et au grade d'AAP2 à 53 !

Depuis plusieurs années, c'est la pénurie que cette CAP est contrainte de gérer ! Ces déroulements de carrière ralentis, voire stoppés, ce sont des conditions de vie et de travail subissant des préjudices irrémédiables. Et les retraites s'en trouvent toujours plus amputées, quand arrive la fin de carrière, souvent repoussée à la dernière limite.

Et, malgré des conditions de travail en constante dégradation, les Adjoints Administratifs mènent au mieux leur missions de Service Public. Mais, dans vos tours d'ivoire, n'entendez-vous pas leur colère gronder ?

Mise à mort du dialogue social

Après ce tour d'horizon très succinct du vécu des personnels des ministères sur le territoire, les représentants CGT constatent qu'en parallèle, tout est mis en œuvre par le Gouvernement afin de faire disparaître les instances de dialogue.

Cela est parfaitement assumé par la SG et le DRH de nos ministères ! Nous prendrons pour exemple, la suppression du recours sur le CIA, grâce à la disparition pure et simple des commissions locales indemnitaires. Ou encore les critères de gestion de notre CAP, discutés lors de la réunion de la CAP de juin 2018 : résultat, le DRH s'est assis sur plusieurs heures de discussion, qu'il a balayées d'un revers de la main !

Quelle farce ! Cette instance devient une chambre d'enregistrement, avec une marge de manœuvre réduite. Où est Monsieur le DRH ? Aura-t-il le courage de venir rendre des comptes aux représentants élus des Adjoints Administratifs ? Ou continuera-t-il d'éviter toute concertation ?

Qui protégera demain les droits et les conditions de travail des personnels si les chantiers suivants arrivent à terme ?

- Fusion des CT et des CHSCT par la mise en place d'une instance unique,
- Diminution des prérogatives des CAP, voire la suppression du passage en CAP pour des mobilités intra-régionales ; mesure déjà annoncée par certains préfets de Région comme acquise.
- Renforcement du recours aux contrats, précarisant encore plus l'emploi public et l'indépendance des agents au regard de leurs missions.

La CGT réaffirme qu'elle se battra pour faire supprimer toutes ses réformes régressives des organismes consultatifs et pour conserver le Statut Général des Fonctionnaires.

Nous profitons de cette séance de la CAP pour vous rappeler l'essentiel de nos revendications de la CGT pour les Adjointes Administratives !

Au 1er janvier 2018, le corps des Adjointes Administratives des Administrations de l'Etat compte 7 484 agents, le taux de féminisation est de 84,46 %. Cette spécificité doit être prise en compte pour les déroulements de carrières, car celles des C administratives sont souvent incomplètes et à temps partiel. En examinant les données statistiques des MTES-MCT, on observe que l'âge moyen des adjointes administratives et l'ancienneté moyenne dans les Services Publics et dans le grade sont très élevés. **Le niveau de rémunération, notamment indiciaire, est une insulte, au vu des anciennetés constatées.**

Déroulement de carrière : La CGT revendique **un corps à deux grades, un pyramidage à 50 - 50 et des taux d'avancement qui permettent une carrière linéaire pour assurer une juste reconnaissance des qualifications et du parcours professionnel. Cela implique la refonte des grilles indiciaires.**

Pour tous les agents au moins 6 mois avant leur départ en retraite, la CGT a demandé un avancement au grade supérieur ou la promotion dans le corps supérieur (selon le grade détenu), sans contingentement.

Accès à la catégorie B : La CGT réclame **un nombre conséquent de postes** offert chaque année à la liste d'aptitude (LA), aux concours et examens professionnels, avec des contenus et/ou critères validés par la majorité des élu-e-s à la CAP nationale, et sans mobilité géographique.

La CGT continue à dénoncer l'opacité des réunions d'harmonisations (régionales) pour la liste d'aptitude, car les choix des directions s'opèrent sans la présence des représentants du personnel.

Quant au plan de requalification, il est très loin de permettre la reconnaissance des fonctions exercées et de la qualité professionnelle de nombreux Adjointes Administratives. Rappelons que le rapport du CGEDD, réclamé par la CGT en 2012, indiquait que 25 % environ des agents de catégorie C exerçaient d'ores et déjà des fonctions de catégorie B.

La CGT revendique **un plan de requalification de C en B pérenne répondant, a minima, aux préconisations du rapport du CGEDD, par Liste d'Aptitude PROPRE,** avec la prise en compte de l'ensemble de la carrière.

Suite des déprécarisations : La CGT exige que les agents « déprécarisés » (ex contractuels ou ex BERKANI), titularisés dans le corps des Adjointes Administratives, continuent à bénéficier d'un **Tableau d'Avancement de grade distinct**, compte-tenu de leur **parcours SPECIFIQUE** et de leur ancienneté dans les services.

Recrutements : La CGT revendique des effectifs et des moyens adaptés pour que

les Adjointes Administratives puissent effectuer correctement et sereinement leurs missions.

Rémunération : La CGT revendique la revalorisation significative du point d'indice et l'intégration de l'ensemble du régime indemnitaire dans le traitement soumis à pension civile, sans perte de pouvoir d'achat.

La grille indiciaire doit démarrer au minimum à 120 % du SMIC (à 1 800 €) au premier niveau de grade avec une augmentation immédiate minimale de 10 % et de 50 points d'indice.

La CGT refuse toute rémunération individualisée et soi-disant « au mérite ». Elle est pour la suppression à terme de l'indemnitaire (primes, NBI ...).

Mobilités : La CGT réaffirme le droit à une mobilité choisie. Elle revendique la suppression des publications en « restriction ZGE » et le retour à 3 cycles de mobilité par an.

Afin d'en finir avec les choix « aux profils » des chefs de service, la CGT réclame des critères de gestion transparents et validés par la majorité des OS pour les choix des agents lorsqu'il y a plusieurs candidats sur un même poste.

La CGT refuse la règle des trois ans sur un même poste, que l'administration oppose quand cela l'arrange alors qu'elle ne relève d'aucun texte.

- Mobilités internes à chaque Direction : La concertation doit être obligatoire avec les organisations syndicales locales. Tout changement d'affectation, entraînant un changement de résidence administrative ou pas, devrait être soumis à l'avis de la CAP compétente.

- Mobilités externes : le président de la CAP locale étant aussi le RBOP délégué (Responsable budget opérationnel de programme), cette CAP ne devrait pas être compétente en la matière. C'est l'avis de la CAP nationale qui devrait être requis.

Formation : La CGT demande une offre pertinente (quantitative et qualitative) de formations continues ; des formations organisées localement et dans chaque service afin qu'aucun agent ne soit pénalisé (situation familiale, santé...), et ne se limitant pas à un simple compagnonnage.

Action sociale : Elle est cruciale, notamment pour les agents aux plus faibles revenus.

- Plus de crédits d'action sociale, arrêtons les gels et surgels de ces crédits !
- Plus de moyens pour le logement social des fonctionnaires, avec une visibilité sur le contingent préfectoral. Notre ministère doit être plus offensif ! (pour ne pas récupérer les seules « miettes »).

- Une harmonisation nationale des subventions repas et une JUSTE prise en charge pour les « petits indices ».

- Des places en crèche pour les enfants des agents sur l'ensemble du territoire.

- Une action sociale (Arbre de Noël, conférence, etc....) pendant les heures de travail ; dans certains services, c'est le soir ou le week-end !

- Une augmentation des plafonds d'aide matérielle et de prêt social.

Nous vous remercions de votre attention, et attendons des réponses précises et motivées.